POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR
Richelieu-Yamaska

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska tenue le 15 mars 2022, par visioconférence Zoom.

PRÉSENCES
22 personnes étaient présentes pour l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska.

Producteurs/productrices (5)
Ghislain Beauchemin, Ghislaine Éthier, Pierre-Olivier Plasse, Véronique Baeriswyl et Yves Champagne

Administrateurs/Administratrices (14)
Yan Bussières, Jimmy Labrie-Aucoin, Benoît Laferrière, François Cournoyer, Alexandra Cournoyer, François Lecours, Guy Cloutier, Jean-Pierre Bussières, Jessy Pelletier, Patrick Benoit, Richard Potvin, Sylvain Joyal, Gérald Brouillard et Francine Garvis

Invités (2)
Maryse Bernier, L'ARTERRE de la MRC de Pierre-De Saurel**; Ginette Blondin**, 2e vice-présidente de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

Employée (1)
Renée Lamontagne, conseillère syndicale en aménagement

L'assemblée est suivie d'un rassemblement des membres où il est question des « Dossiers chauds de la Fédération de l'UPA de la Montérégie ».

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le président, monsieur Yan Bussières, procède à l'ouverture de la rencontre vers 19 h 12. Il souhaite la bienvenue aux producteurs/productrices.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est adopté sur proposition de monsieur Ghislain Beauchemin, appuyée par monsieur Sylvain Joyal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté sur proposition de monsieur Guy Cloutier, appuyée par monsieur François Cournoyer.

18 h 30	Accueil et inscription
19 h 00	Ouverture de l'assemblée
	Adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
	Adoption du procès-verbal de l'assemblée 2021

Mot du président et adoption du rapport d'activité 2021
Adoption du rapport financier 2021 (en incluant le comparatif de l'année 2020) et nomination du comptable externe
Élection des administrateurs
Allocution de la représentante de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, Mme Ginette Blondin, 2e vice-présidente
Période des résolutions, questions et commentaires des producteurs
Levée de l'assemblée

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2021

Le procès-verbal de l'AGA 2021 est adopté sur proposition de monsieur Patrick Benoit, appuyé par monsieur Benoît Laferrière.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le président, monsieur Yan Bussières, présente le rapport d'activité 2021 en soulignant les implications, les représentations et les formations du syndicat durant la dernière année.

- Envoi d'une lettre aux municipalités de la MRC pour demander le report du paiement des taxes municipales en lien avec la non-application du crédit MAPAQ
- Représentation sur les comités suivants : Comité consultatif agricole (CCA) et Comité cours d'eau de la MRC Pierre-De Saurel ainsi que comité Fermes de petite taille et comité Santé psychologique de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
- Envoi d'une lettre de félicitations à tous les maires/mairesses élus(es)
- Formation des administrateurs sur les Plans régionaux des milieux humides et hydriques
- Formation des administrateurs sur la gouvernance par BHLF– avocats
- Participation au comité pour les PRMN de la MRC
- Implication au projet de La Route des sols en santé
- Collaboration à la Campagne de cohabitation, un milieu de vie
- Don pour le maintien de travailleurs de rang en Montérégie, dans le cadre de l'édition spéciale du Gala Agristars sous le thème de la santé psychologique

Le rapport d'activité est adopté sur proposition de monsieur Sylvain Joyal, appuyé par monsieur Benoît Laferrière.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021 ET LA NOMINATION DU COMPTABLE EXTERNE

La conseillère présente les états financiers de l'année 2021 en exposant les principales dépenses. Au terme de l'exercice, le syndicat présente un excédent de 8 460 $ sur un budget de 20 042 $. Au 31 décembre, le surplus du syndicat est de 49 444 $.

Monsieur Sylvain Joyal mentionne que certaines dépenses ne sont pas dans les bonnes charges, cependant l'ensemble des dépenses y sont présentées.

Le surplus a suscité des questions. Des idées sont proposées pour aider les nouvelles entreprises. Lors du prochain conseil d'administration, ce point sera mis à l'ordre du jour.

Le rapport financier est adopté sur proposition de monsieur Benoît Laferrière, appuyée par monsieur François Cournoyer.

Pour l'année 2021, c'est SCF Montérégie Inc. qui a préparé les états financiers et l'émission de l'avis au lecteur.

Sur motion dûment proposée par monsieur Richard Potvin, appuyée par monsieur Benoît Laferrière, il est résolu à l'unanimité de mandater un comptable de SCF Montérégie Inc. pour la préparation des états financiers et l'émission de l'avis au lecteur pour le prochain exercice financier.

7. ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS - ADMINISTRATRICES

L'ouverture des élections est annoncée par monsieur Yan Bussières.

Sur proposition de monsieur Benoît Laferrière, appuyée par monsieur Guy Cloutier, il est proposé que madame Ginette Blondin soit désignée comme présidente des élections, et madame Renée Lamontagne, comme secrétaire.

Président :
Monsieur **Yan Bussières** est proposé par monsieur François Cournoyer, appuyé par monsieur Richard Potvin. Il n'y a aucune autre candidature.
Monsieur Bussières accepte le poste. Il est élu.

Vice-président :
Le poste de vice-président devient vacant à la suite de la démission de monsieur Richard Potvin.

Monsieur **Patrick Benoit** est proposé par monsieur Richard Potvin, appuyé par monsieur Sylvain Joyal. Il n'y a aucune autre candidature.
Monsieur Benoit accepte le poste. Il est élu.

Poste # 2 :
Monsieur **Richard Potvin** est proposé par monsieur Benoît Laferrière, appuyé par monsieur Sylvain Joyal. Il n'y a aucune autre candidature.
Monsieur Potvin accepte le poste. Il est élu.

Poste # 4 :
Monsieur **Pierre-Olivier Plasse** est proposé par monsieur Yan Bussières, appuyé de monsieur François Cournoyer. Il n'y a aucune autre candidature.
M. Plasse accepte le poste. Il est élu.

Poste # 6 :
Monsieur **François Lecours** est proposé par monsieur Yan Bussières, appuyé de monsieur François Cournoyer. Il n'y a aucune autre candidature.
M. Lecours accepte le poste. Il est élu.

Fermes de petite taille :
Monsieur **Sylvain Joyal** est proposé par monsieur Richard Potvin, appuyé par monsieur Guy

Cloutier. Il n'y a aucune autre candidature.
Monsieur Joyal accepte le poste. Il est élu.

Autres productions végétales :
Monsieur **Guy Cloutier** est proposé par monsieur Richard Potvin, appuyé par monsieur Yan Bussières. Il n'y a aucune autre candidature.
Monsieur Cloutier accepte le poste. Il est élu.

Sur motion dûment proposée par monsieur François Cournoyer, appuyée par monsieur Sylvain Joyal, il est résolu à l'unanimité de clore la période des élections.

8. PÉRIODE DE RÉSOLUTIONS

Résolution #1

OBJET : INITIATIVE MINISTÉRIELLE DE RÉTRIBUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a annoncé le déploiement de la rétribution des pratiques agroenvironnementales dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD);

CONSIDÉRANT que cette initiative répond à une demande de l'Union des producteurs agricoles de rétribuer les entreprises agricoles qui mettent en place des pratiques agroenvironnementales pour le bien de la collectivité;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe totale initialement prévue était de 70 M$ jusqu'en 2025;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe annuelle prévue est finalement de 14 M$ jusqu'en 2025;

CONSIDÉRANT que le programme étant du type « premier arrivé, premier servi », la totalité des sommes a été engagée dans les 24 premières heures auprès de 1 800 entreprises agricoles, plusieurs entreprises agricoles se verront donc refuser toute rétribution;

CONSIDÉRANT que l'épuisement aussi rapide de cette enveloppe budgétaire témoigne d'un engagement fort des entreprises agricoles à mettre en place des pratiques agroenvironnementales et un besoin de rétribution;

CONSIDÉRANT que cette initiative ministérielle vise à reconnaître et à récompenser les efforts des entreprises agricoles pour la mise en place de pratiques agroenvironnementales;

CONSIDÉRANT que les pratiques admissibles dans le cadre de la rétribution sont : la diversification des cultures, la protection des sols hors saison, la réduction de l'usage des herbicides, l'utilisation de semences non traitées aux insecticides et les aménagements favorables à la biodiversité;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des aménagements favorables à la biodiversité, la forme actuelle

de ce programme de rétribution rend inadmissibles, au-delà de la première année, des entreprises agricoles ayant pourtant mis en place des pratiques agricoles contribuant significativement aux objectifs du PAD (production biologique, pratiques agroenvironnementales implantées sur l'ensemble de l'entreprise, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconnaître les efforts des entreprises agricoles pionnières qui ont déjà intégré les pratiques agroenvironnementales à leur régie de cultures et qui participent depuis de nombreuses années à améliorer l'environnement au bénéfice de la collectivité;

Sur motion dûment proposée par Richard Potvin et appuyée par Jean-Pierre Buissières, il est résolu par l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska de demander :

À la Fédération de l'UPA de la Montérégie et à la Confédération :

- De faire les représentations auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) afin qu'il bonifie l'enveloppe de l'Initiative ministérielle de rétribution des pratiques agroenvironnementales;

- De reconnaître les pratiques déjà mises en place et les gains réalisés par les entreprises agricoles;

- De développer une politique d'engagement sur du long terme, avec des outils financiers pour accompagner les producteurs dans les changements.

<u>Résolution #2</u>

OBJET : TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU MARAIS

CONSIDÉRANT que des travaux ont été réalisés en 2016 dans le ruisseau du Marais, qui s'écoule dans un ponceau de la route 132 et qu'il se produit une accumulation de sédiments faisant obstacle au libre écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs résolutions (soit en 2017 à deux reprises, en 2019 et en 2020) ont été faites au ministère des Transports du Québec (MTQ) par la MRC Pierre-De Saurel demandant que les travaux soient entrepris rapidement;

CONSIDÉRANT que les agriculteurs en amont de ce ponceau subissent des inondations de façon répétitive sur leurs terres agricoles en raison de l'accumulation de sédiments à l'intérieur de ce ponceau;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux en lien avec le ponceau de la route 132 situé dans le ruisseau du Marais est requise pour assurer le libre écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'il faut réitérer au MTQ l'importance de rétablir le libre écoulement des eaux du ruisseau du Marais en effectuant les travaux de la mise à conformité du

ponceau du MTQ, qui est nécessaire et prioritaire;

CONSIDÉRANT que depuis toutes ces années, les travaux n'ont pas été effectués efficacement au niveau de ce ponceau afin d'assurer un libre écoulement de l'eau et ainsi réduire les inondations sur les parcelles agricoles en amont de ce ponceau;

Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement résolu par le conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska, de demander :

À la MRC Pierre-De Saurel

- De respecter son mandat en vertu de la Loi sur les compétences municipales, d'exiger au MTQ de procéder aux travaux de remplacement du ponceau de la route 132 situé dans le ruisseau du Marais, et ce, dans les meilleurs délais afin de rétablir le libre écoulement de ces cours d'eau.

Résolution #3

OBJET : **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel a terminé son PDZA en juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un outil de mise en valeur de la zone agricole réalisé avec la participation et l'appui des partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action a été conçu qui identifie les orientations, les activités, les acteurs, un échéancier ainsi que les indicateurs de réussite;

CONSIDÉRANT que dans la section du plan d'action, il fait mention des 3 conditions essentielles pour le succès de la mise en œuvre de ce plan, dont « Embaucher une ressource dédiée de type agent de développement agricole et agroalimentaire relevant de la MRC de Pierre-De Saurel... »;

CONSIDÉRANT que cette embauche ne s'est pas concrétisée à la MRC de Pierre-De Saurel pour la mise en œuvre du PDZA;

Sur motion dûment proposée par monsieur Benoît Laferrière et appuyée par monsieur Sylvain Joyal, il est résolu par l'assemblée générale annuelle du Syndicat de l'UPA de Richelieu-Yamaska de demander :

À la MRC Pierre-De Saurel :

- De faire les démarches afin de pouvoir réaliser le plan d'action décrit dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), et ce, dans les meilleurs délais.

9. DIVERS

Sondage

1. Quelle est votre appréciation générale de cette assemblée virtuelle?

   Satisfait : pour le reste des participants
   Insatisfait : 1 participant

2. Quelle est votre appréciation de la présentation de la représentante de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, Mme Ginette Blondin?

   Satisfait : pour le reste des participants
   Insatisfait :1 participant

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de monsieur François Cournoyer, appuyée de monsieur Sylvain Joyal, l'assemblée est levée à 21 h 25.

_____

Renée Lamontagne
Conseillère